

Fiche de procédure

Informations de base	
REG - Règlement du Parlement	2014/2028(REG)
Règlement PE, articles 166, 167, para 1, et 195, para 3: vote par appel nominal, interprétation	Procédure terminée
Sujet 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles		